Theologia Moralis Fundamentalis

Numéro d'inventaire : 2015.8.5806
Auteur(s) : C. De Biasey
Type de document : travail d'élève
Éditeur : Librairie Vve Valat, Place de la Préfecture - Montpellier
Période de création : 1er quart 20e siècle
Matériau(x) et technique(s) : papier vergé | encre
Description : Cahier à couverture en papier glacé rigide de couleur rouge. Dos toilé noir. Reliure cousue. Réglure petits carreaux. Vergeures verticales, pontuseaux horizontaux et filigrane H & C. Les trois dernières feuilles ont été arrachées.
Mesures : hauteur : 22 cm ; largeur : 17,3 cm
Notes : Cahier de cours de théologie signé par l'élève C. De Biasey. Le titre "Theologia Moralis Fundamentalis - Actes humains, Conscience, Péchés" a été rédigé de sa main. Des représentations végétales et fleuries, en couleur, illustrent les chapitres. Les titres de parties sont rédigés en écriture gothique.
Sommaire De actibus Humanis Chapitre I : Actes libres Article I : Notions et espèces d'actes libres Article II : Prinicpes qui concourent à la production de l'acte libre Article III : Causes qui influent sur l'acte libre (diminuant ou augmentant la liberté) Chapitre II : Moralité de l'acte humain Article I : Eléments qui concourent à la moralité de l'acte Article II : Extension de la moralité Chapitre III : Mérite de l'acte humain De Legibus (voir le traité de Droit Canon) De Conscientia Article I : Conception et espèces de conscience Article II : Conscience certaine, règle prochaine des moeurs Article III : Conscience douteuse De Peccalis et Vitius Article I : Péchés Article II : Vices ou péchés capitaux
Mots-clés : Théologie
Lieu(x) de création : Hérault
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : paginé
Commentaire pagination : 90 p. dont 85 p. manuscrites
couv. ill. : Représentation de la divinité Gallia, de profil, vêtue d'une tunique à manches ornementées recouverte d'une saie. Sa tête est couronnée de lauriers. De son bras droit elle retient une longue épée et de sa main gauche elle tient un globe sur lequel repose un coq qui semble s'adressait à elle. La scène se situe sous un chêne entouré de deux cornes d'abondance. En garde arrière, représentation d'une carte détaillée de l'Héraut.
Objets associés : 2015.8.5805

De Actibus Humanis.

Nous tendons à notre fin par des actes libres moraux et méritoires appelés semences de la vie éternelle

a) Libres, parce que notre fin dernière consiste en une récompense ; or l'acte libre seul est capable de récompense

b) Moraux et honnêtes car Dieu ne peut récompenser les actes mauvais

c) Méritoires, car pourvus des conditions requises, sous un mérite surnaturel, car de fait nous sommes destinés à 1 fin surnatur.

Nous parlerons donc :

I Des actes libres
- Notion et espèce
- Principes qui les produisent
- Causes qui les influent

II Des actes moraux
- Éléments desquels dérive la moralité
- Extension de la moralité
  - au volontaire indirect
  - à la coopération

III Des actes méritoires
- Conditions du côté
  - De celui qui opère
  - De l'œuvre
  - De Dieu

Chapitre 1er
Actes Libres

État de la question. — Parmi les actes accomplis par l'homme, les uns sont volontaires, les autres involontaires. Les premiers procèdent de la volonté avec une connaissance préalable de l'intelligence — Les seconds se font sans connaissance préalable ou sans volonté (actes d'ivresse, du sommeil, de la vie vegetative)
Les premiers peuvent être appelés actes humains en tant qu'accomplis par l'homme en qualité d'être raisonnable
Les seconds, actes de l'homme (abstraction faite de la raison)
Nous parlerons ici des actes volontaires. Parmi les actes volontaires les uns sont nécessaires, les autres libres ou délibérés
Les premiers s'accomplissent avec une connaissance préalable mais de façon que la volonté ne puisse s'abstenir de ces actes (par ex: nous voulons le bien en général nécessairement, alors même que ce qui nous paraît un bien est un mal en soi)
Les seconds au contraire dépendent de la volonté au point que celle-ci peut, à son gré, les accomplir ou non.
Cependant comme les actes volontaires nécessaires ne sont nécessités que par le bien, dans la pratique on confond acte volontaire et acte libre.
Nous allons étudier 1° La notion et l'espèce de l'acte libre; 2° principes qui les produisent; 3° causes qui l'influent

Art. I. Notions et espèces d'actes libres. —

§ I Notion des actes libres

1° Definition Liber dicitur actus qui immunis est a coactione et necessitate
a) La liberté ou exemption de nécessité (liberté d'exercice interne, libre arbitre) est facultas eligendi unum prae altero, id. est agere non sit intrinsece determinatus ad unum

3

La liberté, nous dit Leibnitz, consiste dans l'intelligence qui enveloppe une connaissance distincte de l'objet de la délibération, dans la spontanéité avec laquelle nous nous déterminons, et dans la contingence cad et l'exclusion de la nécessité logique et métaphysique. L'intelligence est comme l'âme de la liberté, et le reste en est comme le corps et la base.

Pour qu'il y ait liberté il faut donc qu'il y ait plein choix de notre volonté, sans que notre acte soit intrinsèquement déterminé et il suffit que le motif qui est nécessaire (contre la liberté d'indifférence de Thomas Reid) ne soit pas déterminant).

La liberté est triple

(α) Liberté de contradiction — poser un acte ou non (renonc. à 3)

(β) " " " contrariété — aimer ou haïr

(γ) " " " spécification — choisir entre 2 parties d'espèce différente (chanter boire)

b Exemption de coaction ou liberté d'exécution : faculté d'agir à son gré, exemptée de toute contrainte extérieure

2° Existence de la liberté (A) D'après les déterministes, tout est déterminé ; toute action humaine dépend des circonstances précédentes ou concomittantes, a tel point que ces circonstances déterminent nécessairement l'acte

(a) Preuves psychologiques témoignage intime de la conscience. Délibération : je délibère, or dit Bossuet qui délibère sent que c'est à lui de choisir.

Sentiment d'efforts, de besoin de récompense pour le bien de châtiment pour le mal, conception du devoir

b) Preuves métaphysiques. L'homme ne connaît pas seulement le bien particulier, concret ; par sa raison grâce à la notion abstraite de bien, il s'élève jusqu'à l'idée de bien absolu et sans mélange. Dès lors, aucun bien relatif ne saurait le satisfaire pleinement, car ce bien est défectueux ; à chaque bien particulier qui le sollicite il peut opposer son contraire, qui lui aussi est un bien, quoique d'un autre ordre. Il se trouve en présence d'un choix à faire, et l'indétermination de sa volonté se maintient jusqu'à ce que celle-ci la rompe elle même en se décidant pour 1 bien de préférence à l'autre, en quoi consiste précisément le libre arbitre.

(B) Les théologiens prouvent la liberté, malgré notre nature déchue et l'influence de la grâce

a) Expression générale de l'Ecriture — précepte, récompenses, châtiments « Dieu plaça l'homme dans les mains de la liberté » (Ecclésiastique)

b) Le concile de Trente (XVIe siècle) déclare que la liberté a été affaiblie par la chute, mais non éteinte